

Un domestique s'approcha d'Amédée et lui dit à l'oreille :

— Tout est prêt.

Amédée ne répondit que par un signe de tête, et le domestique se dirigea vers un petit chalet que M. Desperrois avait fait construire au milieu de la pelouse. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que les cris : au feu, au feu ! se firent entendre, en même temps qu'on vit s'élever du chalet un nuage de fumée, puis des torrens de flammes qui éclairèrent subitement toute la prairie et dorèrent la cime des arbres de leur reflet rougeâtre.

A cet aspect, M. Desperrois et Cornélie se lèvent en poussant un cri de surprise et d'effroi.

— Rassurez-vous, leur dit Amédée d'une voix calme ; nul danger ne peut vous attendre ; pas un mouvement, pas un mot qui puisse contrarier mon plan.

Et s'approchant de madame Ducange, il tient son regard fixé sur elle avec anxiété, il cherche à lire jusqu'au jeu le plus secret des ses muscles, il interroge à la fois tous les ressorts de cette physiologie éteinte, comme s'il appréhendait de laisser échapper les plus légers indices d'émotion. On devine que pour lui se déroule en ce moment un drame d'un immense intérêt dont le dénouement va constater le triomphe ou l'impuissance de l'art allié à la philosophie.

Aux premières lueurs de l'incendie, les yeux de la pauvre folle ont paru s'animer ; lorsque les cris : au feu ! sont venus frapper son oreille, elle a tressailli ; bientôt elle se lève, elle tend les bras vers le chalet, puis ramène ses mains sur son front, comme si elle en voulait faire sortir un souvenir ; sa respiration se précipite ; des son inarticulés sortent de sa poitrine ; enfin, après des efforts inouis, elle a pu crier : Ma fille ! sauvez ma fille !

Dans cet instant, un homme accourt du chalet ; il porte un berceau, il le dépose aux pieds de la folle ; celle-ci se baisse, soulève la couverture d'une main impatiente, demeure un instant en contemplation, se relève en criant :

— Sauvée ! merci, merci, mon Dieu !

Et tombe évanouie.

Dans le berceau était un enfant, Marie, dont la ressemblance avec sa mère avait déterminé cette heureuse révolution.

Huit jours après cette scène, madame Ducange avait complètement recouvré la raison et la santé, et mon ami s'arrachait avec peine aux embrassemens d'une famille qui eût voulu pouvoir lui dresser des autels.

MOLIERI.
(Capitole.)

AUX RETARDATAIRES.

Nous sommes fâché d'avoir encore à rappeler à plusieurs de ceux qui se sont inscrits comme Abonnés au COIN DU FEU, qu'ils n'ont pas encore rempli la condition du Paiement d'avance. S'il faut que nous employions un Collecteur et entrions cet article dans nos livres, nous priverons ceux qui nous y obligeront qu'il auront à payer DEUX CHELINS ET DEMI de plus par année pour frais de collection et d'entrée et pour le délat.

Ceci ne s'adresse pas à ceux qui ont des balances de compte contre nous.

CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, payable d'avance par semestres non compris les frais de poste, qui sont de quatre chelins par année.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous les abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne No. 6.

FRÉCHETTE & CIE.

AVIS AUX AGENTS ET ABONNÉS.

Messieurs les Agents du *Canadien*, à la campagne, qui voudront bien agir comme Agents pour le *Coin du Feu*, et qui recevront le prix d'abonnements, auront le soin de nous faire parvenir ce qu'ils recevront, car le *Coin du Feu* ne sera adressé qu'à ceux dont l'abonnement nous sera parvenu, avec le prix du port pour un semestre.

Les Abonnés et Agents des Campagnes du District de Montréal, pourront, s'ils le trouvent plus commode, faire leurs paiements ou rémissions entre les mains de M. E. R. FABRE, Libraire, Agent Général pour le District de Montréal.

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.